

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

# Elections Municipales du 1<sup>er</sup> Mai

## DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

1<sup>re</sup> Section. — Saint-Pierre.

INSCRITS : 860 VOTANTS : 680  
Abstentions : 177 — Majorité absolue : 341

## Candidats Indépendants.

Richard Louis	331
Renou, Docteur	326
Chedevergne	307
Balme	301
Coudert-Gautier	300
Coquebert de Neuville	294
Launay-Micoulleau	265

## Candidats Républicains.

Terrien	361 Elu.
Guibert René	357 —
Lacroix Abel	346 —
Bonneau	344 —
Lamy	342 —
Langlois	342 —
Bribard	313

Un Ballottage.

2<sup>o</sup> Section. — Nantilly.

INSCRITS : 716 VOTANTS : 548  
Abstentions : 168 — Majorité absolue : 275

Loyan Emile	173
Bouchard Armand	169
Foucher Pierre	163
Anquetin	158
Roy Ernest	154

Peton	369 Elu.
Galbrun	366 —
Coutard	361 —
Julienne Simon	352 —
Doussain	347 —

3<sup>o</sup> Section. — Saint-Louis.

INSCRITS : 555 VOTANTS : 420  
Abstentions : 135 — Majorité absolue : 211

Docteur Besnard	200
Le Baron	182
Salmon-Humeau	182
Foucher-Gilbert	176

Vinsonneau	232 Elu.
Milon	225 —
Poidvin	207
Doguereau	195

Deux Ballottages.

4<sup>o</sup> Section. — Saint-Nicolas.

INSCRITS : 621 VOTANTS : 474  
Abstentions : 147 — Majorité absolue : 238

## Candidats Indépendants.

Poisson Ch.	204
Auboyer	198
Rapaud	193
Gouzé-Mercier	191
Beauchard	190

## Candidats Républicains.

Piéron	260 Elu.
Boisson	255 —
Roland	240 —
Pannier	228
Bourguignon	209

Deux Ballottages.

5<sup>o</sup> Section. — Les Ponts.

INSCRITS : 770 VOTANTS : 606  
Abstentions : 164 — Majorité absolue : 304

Sourdeau	273
Lièvre, Auguste	212
Bezou, Pierre	208
Luzé, Eugène	191
Gallé-Delalande	189
Blain, Charles	188

Hubert	377 Elu.
Rivain	373 —
Grosbois	359 —
Girandier	355 —
Paget	352 —
Péan	338 —

## ANGERS

8 Conservateurs et 19 Républicains élus.  
9 ballottages.

SAUMUR, 2 MAI

## Haro sur les catholiques

C'était écrit. Il devait fatalement surgir contre les catholiques des accusations, plus ou moins formelles de participation directe ou indirecte à la campagne anarchiste. Etant connu l'esprit sectaire qui anime certains radicaux, il fallait s'attendre à ces déloyales et odieuses éruptions des passions anti-religieuses.

On commence par des insinuations timides; c'est le procédé habituel. Qui a fait le coup? Celui qui en profite. A qui profitent les explosions de dynamite?

Pas assurément aux anarchistes. A qui, alors?

Et partant de ces données, la Lanterne, après avoir découvert dans la profondeur de ses souvenirs, que « chaque fois que l'Eglise rebelle a été menacée d'être contrainte de mettre les pouces, il s'est toujours produit une diversion ayant pour résultat sinon pour but de changer la direction de l'opinion », se demande ce qu'il faut conclure de la coïncidence du langage de certains journaux catholiques avec les faits lamentables qui émeuvent le public.

On n'ose pas encore incriminer « les bons cléricaux réactionnaires qui sont de trop honnêtes personnes pour recourir à d'aussi subversifs moyens de pratiquer dans l'édifice républicain une brèche par laquelle ils espéreraient entrer dans la place », mais on ne croit pas à

une coïncidence fortuite entre leur langage et les faits.

Et prestement, en un tour de plume, tant eu voulant bien croire que le ravacholisme agit pour son propre compte, on pose l'inévitable, l'insidieux et malveillant point d'interrogation: « D'où vient l'argent? »

Ainsi s'explique la recrudescence de haines dont les radicaux poursuivent l'Eglise. Furieux d'entendre certains républicains, comme M. Jules Ferry, déclarer que « l'attentat de la rue de Clichy est l'aboutissement inexorable de la licence des journaux intransigeants », ce qu'avait déjà dit en pleine audience le défenseur de Ravachol, ces radicaux réclament, contre les évêques coupables d'écrire sous l'inspiration de leur conscience pour la sauvegarde de la religion catholique, la détention et le bannissement. Ils somment le gouverne-

ment de faire appliquer la loi à tout le monde.

Or, ils ont découvert dans l'ardeur de leur zèle deux articles du Code pénal qui auraient échappé à la perspicacité du garde des sceaux Ricard et de ses collègues du gouvernement. L'« excès de pouvoir » prononcé par le Conseil d'Etat contre l'évêque de Mende, en vertu des articles 204 et 205, emporte les peines du bannissement et de la détention. Voilà donc le gouvernement sommé de se servir de ces deux armes contre les évêques. S'il hésite, dès la rentrée parlementaire on lui fera cruellement expier sa faiblesse.

Aux accusations d'avoir, par leurs excitations odieuses, attisé l'anarchisme, les radicaux ne trouvent point d'autre réponse que de crier plus fort encore: haro sur les catholiques.

Edmond ROBERT.

## AVEUX ET REGRETS

L'Estafette, enrayée elle-même, gourmande avec véhémence les jurés qui ont acquitté Ravachol. « Tout y passera à la dynamite, lit-on dans le journal de M. Ferry ; vos lois, vos biens, vos maisons, la vie de vos proches et l'honneur de la France, l'honneur et le crédit de la République à l'étranger. »

Si la société « abdique aux pieds du sinistre gredin », à qui la faute ? Aux républicains. « Nous avons tous, écrit M. Ranc, à faire notre *mea culpa*. Il a fallu les derniers événements pour que nous nous rendions compte qu'à côté des brailleurs de réunions et des orateurs d'arrière-boutique de mastroquet, se trouvent des fanatiques d'une idée simple, l'idée de la propagande par le fait. »

Le Figaro, feuille ministérielle, se frappe aussi la poitrine.

Le gouvernement lui-même a fait sa confession :

« Nous récoltons malheureusement, dit M. Loubet, les fruits des semences pernicieuses qui ont été faites, sans le vouloir, par d'autres ; nous subissons les conséquences de fautes déjà anciennes, mais dont nous ne sommes pas les auteurs. Depuis plusieurs années on a tout laissé faire, on a tout laissé dire ! Des réunions se sont tenues dans lesquelles, sans crainte de répression, on a excité à la haine des citoyens les uns contre les autres, on a prêché le mépris de la magistrature et de l'armée. Eh bien ! les résultats, les voilà ! Ils peuvent décourager les plus intrépides ; ils doivent surtout inspirer à chacun de cruelles réflexions. »

Où, des fautes ont été commises ; est-ce par d'autres, comme le prétend le peu modeste M. Loubet ? Sans doute d'autres sont coupables, mais lui, est-il innocent ? Des réunions ont été tenues sous son consulat, où l'on a prêché la guerre civile ; des placards s'impriment encore aujourd'hui où l'on crie : mort au bourgeois ! où l'on dit aux soldats : mort aux chefs !

C'est encore sous le consulat de M. Loubet que les églises ont été profanées : des batailles de chaises ont été livrées, on a crié dans le saint lieu : Mort aux curés ! Qu'a fait M. Loubet ? Les perturbateurs ont-ils été châtiés ? Non, pas un seul n'a été arrêté. Seuls les catholiques ont été punis et ils ont dû fermer leurs églises. Maintenant, M. Loubet se donne la discipline sur le dos des autres. Ainsi faisait Sancho Pança, mais Sancho était Sancho et M. Loubet rêve la gloire de Don Quichotte.

La Libre Parole prétend que M. Loubet a fini par être informé et qu'il sait à quoi s'en tenir sur le mouvement anarchiste.

La même feuille parle encore de bombes en forme de poires destinées à être jetées au milieu des troupes en cas d'échauffourée au 1<sup>er</sup> Mai, lesquelles ont été saisies à Calais, et M. Loubet n'ignore pas le nom de celui qui paye tout : c'est le correspondant à Paris d'un grand journal anglais, fort ami de M. Arthur Meyer.

Du Figaro :

« Devise de l'anarchie. — Sautte-toi de là que je m'y mette. »

» Devise du jury de la Seine. — Que les bons tremblent et que les méchants se rassurent. »

### Propriétaire prudent

La sur un immeuble appartenant, sans nul doute, à un propriétaire soucieux d'assurer la sécurité de ses locataires et la rentrée de ses loyers.

EAU, GAZ ET ANARCHISTES  
A tous les étages

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 avril 1892.

La fermeté de la Bourse est en contradiction très marquée avec l'état d'esprit de la population très surexcitée par une véritable épidémie de menaces par lettres anonymes. Le 3 0/0 ancien monte à 96.97 et le 4 1/2 à 105.85.

La Rente Italienne reste en progression mar-

quée à 89.67. L'Extérieure cote 39 1/2. Le 3 0/0 Portugais s'avance à 27 1/4 en attendant la reprise des négociations suspendues en l'absence de M. Serpa Pimentel en ce moment à Londres pour l'emprunt de 400 millions projeté. Le Nouveau Russe est à 76 3/16 et l'Orient à 69 1/8 ; le Rouble arrive de Berlin en hausse à 211 3/4.

L'action de la Banque de France est recherchée de nouveau par les gros portefeuilles ; elle reste à 4,440. Le Crédit Foncier progresse à 1,490.

La Banque de Paris est en reprise à 610. La cour d'appel de Londres a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de maintenir la Banque de Paris dans le procès intenté par MM. Strauss et Cie qui ont été déboutés et condamnés aux dépens.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 763, son bilan au 31 mars prouvé par l'augmentation de plus de 10 millions de son portefeuille commercial que la société ne se ressent pas de la stagnation des transactions commerciales. La Société Générale conserve le cours de 466.25. Ses bénéfices se maintiennent à un niveau égal par suite de la marche régulière de ses opérations de banque et d'escompte. Les actions des Immeubles de France ont des demandes suivies au comptant à 475.

Les Chemins économiques cotent 408.50.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### ELECTIONS MUNICIPALES

DE SAUMUR

Les conservateurs ont engagé la lutte et l'ont vaillamment soutenue. Leur insuccès n'est point un échec, et le succès des adversaires n'est point un triomphe, loin de là.

Dans la section de Saint-Pierre, M. Terrien, le premier de la liste républicaine, ne l'emporte que de 30 voix sur M. Richard, le premier en ballottage, et il ne manque que 40 voix à ce vaillant champion pour être élu. Tous ses collègues le suivent de près.

A Saint-Louis, même situation. M. Vinsonneau a obtenu 232 suffrages, M. le Dr Besnard 200. Il lui eut fallu encore 41 voix pour être élu. Un simple examen de la liste d'émargement permettra de se rendre compte de la catégorie d'électeurs à qui incombe cette différence si facile à combler.

Il est bon de remarquer que partout les concurrents présentés par nos adversaires comme les plus cléricaux arrivent en tête avec une très faible minorité.

MM. Richard avec 40 voix.

Besnard avec 41 —

Sourdeau avec 34 —

Poisson avec 34 —

Enfin, M. Loyeau arrive à Nantilly, en tête de la liste des Indépendants.

Les électeurs ne semblent donc pas être bien effrayés de ce qualificatif et en avoir su mauvais gré aux honorables candidats. Et si les citoyens qui siègent à la Mairie n'avaient pas eu à leur disposition tous les hommes qui relèvent de la municipalité, et qui, dans cette situation craignent que leur vote ne soit connu, nul doute que bon nombre de nos amis n'eussent été nommés.

Par contre, M. Lacroix est un heureux vainqueur de 5 voix, M. Bonneau de 3 voix, MM. Lamy et Langlois d'une voix.

A Saint-Nicolas, le premier, M. Piéron, triomphe avec 22 voix, M. Boisson avec 17 et M. Roland avec 2 voix seulement.

C'est assez maigre.

Si l'on additionne les voix données au premier élu de chaque section de la liste républicaine, MM. Terrien, Peton, Vinsonneau, Piéron et Hubert, on obtient... 1.599 voix.

Le total des voix recueillies par les cinq derniers candidats de ces mêmes listes, MM. Briard, Doussain, Poidevin, Bourguignon et Péan, soit... 4.414 —

on trouve un total de... 3.013 —

Même opération pour les candidats de la liste adverse : MM. Richard, Loyeau, Besnard, Poisson, Sourdeau, réunissent... 1.181 voix.

MM. Launay-Micoullau, Roy, Foucher, Beauchard et Blain... 969 —

Total... 2.150 —

lequel total, déduit du chiffre ci-dessus 3,013, donne une différence de 863 voix.

C'est un succès pour les conservateurs, qui arrivaient autrefois avec un écart de 1,100 à 1,200 voix.

Aucun incident ne s'est produit dans les diverses salles où étaient ouverts les scrutins. Le dépouillement s'est fait assez rapidement.

Celui de la section Saint-Louis a été connu le premier.

M. Vinsonneau a proclamé ensuite le résultat de la section des Ponts. La salle est devenue boueuse et le travail du dépouillement plus difficile avec les conversations, les quolibets qui s'échangeaient à haute voix dans le public.

A 8 heures, M. Liénard a proclamé le résultat de chaque section. Quelques cris de vive la République ont retenti. Bientôt la salle a été vide et aucune manifestation n'a eu lieu sur la voie publique.

Aujourd'hui, la ville a repris son calme habituel. Les électeurs attendent dimanche prochain et se préparent de nouveau à la lutte devant les urnes.

*Saint-Hilaire-Saint-Florent.* — La liste conservatrice de M. de Lavalette l'a emporté à une forte majorité.

*Distré.* — La liste conservatrice l'a emporté, moins un conseiller, M. Bury, qui a été nommé à une seule voix de majorité, la sienne sans doute.

*Vivy.* — La liste conservatrice du maire a eu plein succès.

*Neuillé.* — Même résultat.

*Villebriant.* — Sont élus : MM. Breton, Cailleau, Tiffaine, Harrault, Plouzeau, Tortu, Corbineau, Tranchant, Chalot, Fresneau, Beucher, Coisnin.

*Rou-Marson.* — Sont élus : MM. docteur Perreau, Auger-Croix, Auger-Ribot, Touron, Bigot, Goisard, Beilloin, Desbois, Arnou, Gagnault.

*Bagneux.* — Sont élus : MM. Taveau, Chumeau, Mearay, Ollivier, Villegrain, Marandean, Mercier, Delande, Harrault.

*Montreuil-Bellay.* — M. de Grandmaison et la liste conservatrice sont en majorité. M. Aubelle est battu.

*Ariannes.* — Liste de M. Laurent Talvert.

*Chacé.* — Liste conservatrice.

*Gennes.* — Liste républicaine passe.

*Les Rosiers.* — La liste conservatrice l'emporte.

*Longué.* — Forte majorité pour la liste conservatrice totale.

*Jumelles.* — M. le marquis de Montesquion reste au Conseil. Tous les autres conseillers sont républicains.

*Saint-Martin-de-la-Place.* — M. de la Guillonnière est élu.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 29 avril. — Maurice-Eucher André, rue Beaupaire ; — Marie-Josèphe-Virginie Sainton, rue Saint-Jean.

Le 30. — Charles-Paul Vigneau, rue Notre-Dame.

#### PUBLICATION DE MARIAGE

Honoré Pasquier, vannier, et Louise-Alphonse Soulas, couturière, tons deux à Saumur.

#### MARIAGE

Le 30 avril. — Eugène-René Lefèvre, serurier, a épousé Marcelline Roi, lingère, tons deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 28 avril. — Désiré-Frédéric Dewulf, ancien militaire (veuf), 56 ans, à l'Hôpital.

Le 2 mai. — Jean-Zacharie Bourgeois, menuisier, 38 ans, époux de Joséphine-Eugénie Richanne, rue Cendrière ; — Louis-Joseph Volant, cordonnier, 71 ans, rue de l' Arsenal.

### LA SAINT-GEORGES

C'est jeudi prochain que l'Ecole de Cavalerie célébrera la fête de saint Georges.

Cette fête, qui sera donnée dans la carrière du carrousel, aura son éclat habituel, et les heureux invités en suivront le programme splendide avec le même intérêt que l'année dernière, de brillante mémoire.

## L'Assemblée de la Croix-Verte

Malgré les élections, l'assemblée de la Croix-Verte s'est passée d'une façon brillante. Le ciel a été plus clément que les années précédentes. On a remarqué, en effet, depuis longtemps, que chaque assemblée de la Croix-Verte était accompagnée d'orage, de pluie, ou d'une tempête quelconque.

Les salles de bal étaient aussi nombreuses qu'à Nantilly et à Saint-Florent et les danses ont été très suivies.

Peu d'acrobates et pas lamoinde somnambule.

La foule, cependant, n'a pas été aussi grande et animée que le dimanche précédent à Saint-Florent ; il est vrai que la température estivale de ce jour et aussi le défaut d'élections municipales avaient permis aux promeneurs de donner libre cours à leurs goûts champêtres.

## LA QUESTION DE L'HOSPICE

Le temps et l'espace nous ont manqué pour donner avant l'ouverture du scrutin l'étude suivante sur la question de l'Hospice.

Cet article ne perd rien de son intérêt, étant toujours d'actualité.

« A l'Hôpital », dit le programme soi-disant républicain de nos adversaires, « nous voulons la liberté de penser ».

Soyez francs, Messieurs, vous voulez pour le pauvre, à l'Hôpital comme au Bureau de bienfaisance, la liberté de penser comme vous. Or, on l'a toujours eue.

Ce n'est donc pas de ce côté que votre présence a profité au pauvre ; voyons par ailleurs.

Avez-vous fait pleuvoir la charité dans son escarcelle, amélioré la situation matérielle des malades ?

Non. Au contraire. Vous en faites vous-même l'aveu, vous l'avez fait ces jours derniers dans une circonstance particulièrement remarquable et navrante.

Un de vos médecins vous a demandé d'installer à part, dans une petite salle spéciale, les enfants que vous êtes obligés de faire soigner dans les salles d'adultes. Qu'est-ce que cela pouvait coûter ?

Un local ? vous l'aviez. Dans ce local, quelques lits et une femme de garde, c'est bien peu de chose.

A la requête de votre médecin, répétée indéfiniment pendant deux ans, vous avez dû répondre que vous n'aviez pas les quelques cents francs nécessaires.

Ce n'est pas un crime de ne pas les avoir, mais c'est une faute d'apporter à l'Hôpital comme ailleurs l'esprit de parti, l'esprit d'intolérance antireligieuse, de fermer aux pauvres les sources du dévouement et de la charité. Ou bien, il fallait les trouver chez vous.

Le pauvre vous reproche encore autre chose, c'est ce qu'on a nommé, il y a longtemps déjà, la question médicale de l'Hospice de Saumur.

Dès l'abord, il vous a fallu une médecine spéciale, représentée comme vous l'entendrez, et pour cela vous avez commencé par éliminer les représentants de l'ancienne médecine, les médecins que vous avez trouvés en vous installant là.

J'entends l'objection : ces médecins, nous ne les avons point renvoyés, ils ont démissionné. Pardon, ils ont démissionné parce que vous les avez forcés à le faire.

Etait-ce de l'intérêt et du goût des pauvres, intéressés à cette question ? Avez-vous respecté en cette circonstance la liberté qui vous est si chère sur vos affiches ? Avez-vous été les hommes de l'humanité et de la justice ?

Non. Nous nous en tenons, par une délicatesse dont nous pensons qu'on nous saura gré, à cette négation sans en chercher plus avant les motifs. Nous ne voulons pas de question de personnes et l'Hôpital est un champ tellement clos qu'il est quelque peu difficile de l'évier.

Les malades ont donc, grâce à vous, changé de médecins. Les uns et les autres ont apprécié. Passons.

Votre préoccupation a été ensuite la pharmacie. C'était à peu près la seule chose qu'on

put absolument laïciser, cela n'a pas été long. Le pharmacien et les religieuses ont été remplacées par un autre pharmacien et des élèves. Il n'y a eu aucun changement de ce fait relatif à l'intérêt des malades. Les potions n'ont pas été plus mauvaises, elles n'ont pas été meilleures. Seulement cela coûte quelques milliers de francs de plus pour être la même chose. Ces quelques milliers de francs avec une partie desquels vous feriez un service d'enfants, c'est le budget de l'Hôpital, c'est à dire les pauvres qui doivent les trouver. Toujours les malheureux qui payent !

### Classement, en 1892, des chevaux, mulets, etc.

Itinéraire qui sera suivi cette année pour le classement des chevaux, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

#### Subdivision de Cholet. — Commission n° 31

Aubigné-Briand, route départementale n° 12, 16 mai, 1 heure.  
Tigné, route nationale n° 34, 16 mai, 3 h.  
La Fosse-de-Tigné, place de l'Eglise, 17 mai, 7 heures.  
Tancoigné, place principale, 17 mai, 8 h.  
Cernusson, route de Montilliers, 17 mai, 9 heures 1/2.  
Vihiers, Champ-de-Mars, 17 mai, 1 h. 1/2.  
Montilliers, route départementale, 18 mai, 7 heures.  
Le Voide, place de la Mairie, 18 mai, 1 h. 1/2.  
Trémont, route nationale n° 160, 19 mai, 8 h.  
Nueil-sous-Passavant, Champ-de Foire, 19 mai, midi 1/2.  
Passavant, place de la Mairie, 20 mai, 7 h.  
Cléré, place principale, 20 mai, 8 h. 1/2.  
Les Cerqueux-sous-Passavant, place principale, 20 mai, midi 1/2.  
Saint-Paul-du-Bois, place de la Mairie, 20 mai, 4 heures.  
Saint-Hilaire-du-Bois, route départementale, 21 mai, 7 heures.  
La Salle-de-Vihiers, place de l'Eglise, 21 mai, 2 heures 1/2.  
Coron, place de l'Eglise, 23 mai, 7 heures.  
La Plaine, place de la Mairie, 23 mai, 4 h.  
Sauloie, place de la Mairie, 24 mai, 7 h.

#### Subdivision de Cholet. — Commission n° 32

Coutures, place de l'Eglise, 16 mai, midi 1/2.  
Le Thourail, place de la Mairie, 16 mai, 4 h.  
Chenebutte-les-Tuffeaux, place de l'Eglise, 17 mai, 7 heures.  
Trèves-Cunault, place de l'Eglise, 17 mai, 9 heures.  
Genes, carrefour à l'entrée du bourg, 17 mai, 1 heure.  
Saint-Georges-des-Sept-Voies, au Plessis, 18 mai, 7 heures.  
Chemellier, place de l'Eglise, 18 mai, 9 heures 1/2.  
Grézillé, place de la Mairie, 18 mai, 1 h. 1/2.  
Noyant-la-Plaine, place de la Mairie, 18 mai, 4 heures 1/2.  
Loderre, place de la Mairie, 19 mai, 7 h.  
Ambillou, place de la Mairie, 19 mai, midi.  
Brigné, place de la Mairie, 19 mai, 4 h. 1/2.  
Martigné-Briand, route départementale n° 12, 20 mai, 7 heures.  
Saint-Georges-Châtelais, place de l'Eglise, 20 mai, 2 heures.

Concourson, route nationale n° 64, 21 mai, 8 heures.  
Les Verchers, route nationale n° 49, 21 mai, midi 1/2.  
Douces, place de la Mairie, 23 mai, 7 h.  
Soulanger, chemin vicinal n° 34, 23 mai, 2 heures.  
Doué, Champ-de-Foire, 24 mai, 7 h.  
Les Forges, place de l'Eglise, 24 mai, 4 heures 1/2.  
Louresse-Rochemenier, route départementale n° 2, 25 mai, 6 heures 1/2.  
Denezé, place de la Mairie, 25 mai, 9 h.  
Meigné, centre du bourg, 25 mai, 3 h.  
Les Ulmes, place de la Mairie, 27 mai, 7 h.  
Montfort, centre du bourg, 27 mai, 10 h.  
Courchamps, chemin n° 75, 27 mai, 2 h.  
Coudray-Macouard, route nationale n° 438, 28 mai, 7 heures.  
Cizay-la-Madeleine, chemin n° 63, 28 mai, 1 heure.  
Brossay, chemin n° 74, 28 mai, 4 h.  
Saint-Macaire-du-Bois, chemin n° 27, 30 mai, 8 heures.  
Vaudelnay-Rillé, chemin n° 27, 30 mai, midi 1/2.  
Puy-Notre-Dame, chemin n° 27, 31 mai, 7 heures.  
Antoigné, chemin n° 62, 31 mai, 2 h. 1/2.  
Montreuil-Bellay, route n° 2, près l'Hôpital, 1<sup>er</sup> juin, 7 heures.  
Méron, chemin n° 66, 1<sup>er</sup> juin, 2 heures.  
Epiéds, place de la Mairie, 2 juin, 6 h. 1/2.  
Brézé, place de la Mairie, 2 juin, midi 1/2.  
Saint-Just-sur-Dives, chemin n° 64, 2 juin, 2 heures.  
Saint-Cyr-en-Bourg, place de l'Eglise, 2 juin, 4 heures 1/2.

#### Subdivision de Tours. — Commission n° 25

Vernantes, sur la place, 16 mai, 7 h.  
Courléon, devant la Mairie, 16 mai, 3 h.  
Vernoil-le-Fourrier, devant la Mairie, 17 mai, 7 heures.  
Saint-Philibert-du-Peupe, place de l'Eglise, 17 mai, 1 heure.  
Blou, place de l'Eglise, 17 mai, 4 h.  
Longué, place du Marché, 18 mai, 7 h.  
Longué, place du Marché, 19 mai, 7 h.  
La Breille, devant le bureau de tabac, 30 mai, 7 heures.  
Brain-sur-Allonnes, sur la place, 30 mai, midi.  
Varennes, sur le Mail, 31 mai, 7 h.  
Villebernier, place de la Mairie, 31 mai, 3 heures.  
Allonnes, place du Mail, 1<sup>er</sup> juin, 7 h.  
Neuillé, place de l'Eglise, 2 juin, 7 h.  
Vivy, place de l'Eglise, 2 juin, 4 h.  
Les Rosiers, sur la place, 3 juin, 7 h.  
Saint-Clément-des-Levées, sur la place, 4 juin, 6 h. 1/2.  
Saint-Martin-de-la-Place, place de l'Eglise, 4 juin, 9 h. 1/2.  
Saint-Hilaire-Saint-Florent, place de l'Eglise, 4 juin, 3 h.  
Saint-Lambert-des-Levées, dans un pré derrière l'Ecole, 7 juin, 7 h.  
Bagneux, place de la Mairie, 7 juin, 4 h.  
Saumur, ville, Champ-de-Foire, 8 juin, 7 h.  
Saumur, ville, Champ-de-Foire, 9 juin, 7 h.  
Dampierre, en face la Mairie, 9 juin, 2 h.  
Verrie, place de la Mairie, 10 juin, 7 h.  
Rou-Marson, place de l'Eglise, 10 juin, 9 h.  
Distré, en face la Mairie, 10 juin, 4 h. 1/2.  
Artannes, en face la Mairie, 11 juin, 6 h. et demie.  
Chacé, cour de la Mairie, 11 juin, 8 h. 1/2.  
Varrains, carrefour de la Grand'Rue, 11 juin, 3 h. 1/2.

Souzay, route n° 147, 13 juin, 7 h.  
Parnay, route n° 147, 13 juin, 10 h.  
Turquant, place de la Mairie, 13 juin, 3 h.  
Fontevault, place du Champ-de-Foire, 14 juin, 7 h.  
Montsoreau, place du carrefour de la Croix, 14 juin, 10 h.

ANGERS. — Concours musical de la Doure. — Le concours musical de la Doure promet d'être très brillant.

Nous apprenons que le comité d'organisation a pris, dans sa séance de vendredi soir, des décisions fort importantes.

C'est ainsi qu'il a été convenu qu'on adresserait à M. le ministre de la marine une demande pour obtenir l'autorisation de faire venir à Angers, le jour du concours, l'excellente musique de la flotte. Si, comme il est probable, l'autorisation est accordée, un grand concert aura lieu le samedi 11 juin, dans le Jardin du Mail, qui sera certainement trop petit, ce soir-là, pour contenir la foule venue pour entendre la musique de la flotte qui, comme on sait, peut marcher de pair avec celle de la garde républicaine. La présence de la musique de la flotte à Angers constituera, à elle seule, une grande attraction.

Le samedi soir, une grande retraite aux flambeaux, à laquelle prendront part probablement toutes les musiques civiles et militaires de la ville, sera organisée.

Le dimanche matin, de neuf à dix heures, au Cirque-Théâtre, on donnera, avec le concours de la musique de la flotte, de la Sainte-Cécile et des meilleures sociétés prenant part au concours, un superbe concert.

On espère que la musique de la flotte voudra bien prendre place dans le défilé et jouer le soir au Mail.

Cette magnifique fête sera clôturée, nous dit-on, par un feu d'artifice. (Patriote.)

#### LA PROCHAINE SESSION D'ASSISES

Comme nous l'avons déjà dit, la prochaine session des assises, qui s'ouvrira le lundi 9 mai, aura une assez longue durée. Elle se terminera seulement, nous dit-on, le mercredi 18 mai.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉE PARISIENNE. — Aujourd'hui Lundi 2 mai, représentation extraordinaire sous la direction Lefrançais et Worms.

Mariage blanc, comédie nouvelle en 3 actes de Jules Lemaitre, grand succès de la Comédie-Française.

Le Député Leveau, comédie nouvelle en 4 actes de Jules Lemaitre, immense succès du théâtre du Vaudeville.

#### VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

## FAITS DIVERS

### UN CONSEILLER NONAGÉNAIRE

On lit dans le Journal de Fécamp :

« Rarissime témoignage de constance d'un corps électoral !

» Parmi les Français éligibles, conseillers sortants ou non, qui, le 1<sup>er</sup> mai, se représentent devant le suffrage universel, il en est peu certainement, à l'exemple de notre vieux concitoyen, le doyen du conseil municipal de Tourville-sur-Fécamp, dont le mandat fut successivement renouvelé pendant quarante-six ans.

» En effet, depuis son arrivée aux affaires municipales de sa commune — il y aura bientôt de cela un demi-siècle ! M. Louis Morisse, qui est devenu un vieillard, encore vert, comptant quatre-vingt-dix automnes, n'a jamais cessé de faire partie du conseil.

» Ce respectable nonagénaire, qui fut élu, pour la première fois, le 1<sup>er</sup> avril 1846, comptera donc, à l'expiration de son prochain mandat, en 1896, juste un demi-siècle consacré aux affaires de la commune de Tourville.

» Ce cas de double longévité étant de ceux qui, hélas ! se font rares à notre époque, nous avons jugé intéressant de le porter à la connaissance de nos lecteurs — à la méditation des candidats qui tremblent en ce moment pour leur réélection. »

## Dernières Nouvelles

Paris, 2 mai, 2 h. soir.

Au conseil des ministres, M. Loubet communique les résultats des élections municipales, qui permettent de constater le progrès constant des idées républicaines. Sur 204 résultats connus actuellement, la majorité républicaine est acquise dans 191 chefs-lieux de département et arrondissement. Les conservateurs ont la majorité dans 12 chefs-lieux.

A Narbonne le Conseil municipal est entièrement socialiste.

Les républicains gagnent six chefs-lieux.

Les derniers renseignements de Fourmies donnent trois élus seulement dont deux républicains, et un socialiste, la liste républicaine tient la tête.

HAVAS.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEUX

### ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.  
Café.  
Bougie.  
Chocolat.  
Conserves.  
Sirops.  
Vin rouge.  
Vin blanc.  
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

### 38 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE

## FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

### Deuxième Partie: L'expiation du Fils

#### VIII — LES FIANÇAILLES

Le dîner suivait son cours. M<sup>lle</sup> Armande présidait, ayant devant elle son grand-père et André Rémy : elle ne les perdait pas de vue, et tout en répondant aux compliments de ses voisins de table, ses regards semblaient lire les paroles que les deux hommes échangeaient entre eux.

La jeune fille attendait avec confiance l'exécution de la promesse de M. Martel, car elle savait que son grand-père était la loyauté même, et eût été un crime de douter de sa parole.

Légerement troublée, mais heureuse, elle se laissait aller à tous ses rêves d'espoir et de bonheur.

De son côté, André Rémy semblait transformé.

Toute trace de tristesse avait disparu de sa belle physionomie. Entraîné par la parole du vieillard, enivré par l'amour qu'il ressentait pour Armande, étourdi par la fête et le bruit, il avait presque capitulé avec sa conscience.

Il était arrivé par degrés à se dire que, le crime de son père n'étant pas le sien, il ne devait pas en porter la peine.

Cela était vrai.

Mais il ajoutait que tout le monde ignorait son vrai nom et qu'il n'y avait rien d'extraordinaire à ce que ce nom ne fût jamais divulgué.

André Rémy avait donc le droit d'aimer Armande Martel. En somme, n'avait-il pas effacé le mal commis par son père ? La maison, relevée grâce à lui, florissait, et il avait sauvé la vie de l'aveugle.

Au fond de son âme, une voix taquine lui disait bien que tout ce qu'il avait fait et tout ce qu'il pourrait faire ne rendrait pas la vie aux parents d'Armande ; mais la possibilité d'un bonheur ardemment désiré bornait en ce moment l'horizon de sa pensée.

Comme Armande, il attendait, à la fois anxieux et charmé.

Tout à coup, avant le dessert, et comme on

versait un vin de qualité, M. Martel prit la parole.

— Messieurs, dit-il, qu'il me soit permis de porter ici la première santé.

— Je bois à la prospérité de l'usine.

Tous les convives applaudirent.

M. Martel fit signe qu'il n'avait pas fini son discours, et le silence se rétablit.

Il continua aussitôt.

— Je bois à la prospérité de l'usine et à tout ce qui peut continuer et accroître cette prospérité. Je bois à nos travailleurs aux bras noirs, aux fronts durs, qui sont les piliers immortels de toute œuvre, car à toute œuvre il faut la main de l'ouvrier ! Je bois au talent et au génie, car pour faire mouvoir nos machines et nos leviers, il faut du génie pour les inventer, du talent pour les diriger. Je bois aux actionnaires de l'entreprise, car il faut des capitaux pour faire mouvoir tous ces moteurs, l'argent étant le moteur des moteurs, et la confiance des uns faisant nécessairement la production des autres. Messieurs, le travail, le génie et l'argent représentant la confiance, n'est-ce pas notre devise célèbre : *Liberté, Égalité, Fraternité* ?

À ces belles paroles d'un homme de bien,

tous ces hommes se levèrent, mus par un même sentiment, et crièrent d'une voix unanime :

— Vive M. Martel !

L'orateur laissa passer l'expression un peu bruyante de la reconnaissance des assistants, puis reprit :

— Merci, messieurs, mes amis, pour les marques non équivoques de votre contentement. J'en suis fier, et c'est pour cela que je veux, dès ce jour, vous apprendre une bonne nouvelle, une nouvelle qui vous donnera l'assurance que mon œuvre sera continuée par un bras fort, un esprit éclairé, une âme vaillante !

Tout le monde écoutait, surpris.

André Rémy se sentit pâlir et Armande, au contraire, dissimula une certaine rougeur indiscrette en s'éventant avec son mouchoir.

M. Martel reprit :

— J'ai décidé, messieurs, de céder la direction de l'usine à M. André Rémy, dont vous avez tous, comme moi, apprécié le talent et les hautes connaissances, et, pour ne pas retirer de l'affaire le nom de Martel tout entier, je lui accorde devant vous tous la main de ma chère petite fille Armande Martel.

À ces mots, André Rémy se leva, voulut

